

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-DN101

présenté par

M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, M. Dufosset, Mme Galzy, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Tesson, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Martinez et
M. Monnier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1 876 766
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	1 876 766	0
TOTAUX	1 876 766	1 876 766
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France, se doit de développer son système de cloud projetable, non seulement pour se maintenir sur la scène internationale (pour rappel le département de La Défense américain a signé un contrat de 10 milliards de dollars sur 10 ans avec Microsoft alors que nous ne sommes même pas à 2 millions d'euros...), pour ne pas passer à côté d'une technologie de rupture, mais également pour soutenir et accélérer le développement des projets à venir.

Cet amendement propose donc d'abonder de 1 876 766 € les crédits (en AE et CP) dédiés à la sous-action 07.22 "Commander et conduire - Hébergement Cloud" de l'action 07 "Commandement et maîtrise de l'information" du programme 146 « Equipement des forces ». Et réduit d'un montant correspondant la sous-action 07,07 "Recherche stratégique" de l'action 07 « Prospective de Défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » afin de pouvoir doubler les crédits alloués au cloud projetable.